
Nombre de conseillers : 15 L'an deux mille vingt-six,
En exercice : 15 le lundi 24 août à 18h00
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPSAC,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
Présents : 15 sous la Présidence d'Émeline GIAMBELLUCO, Maire.

Votants : 15 Date de convocation du Conseil Municipal : 18/08/2026

Pouvoir : **Présents** : Émeline GIAMBELLUCO, Charles WACHENHEIM, Sophie LE GAL,
Alain LACAUD, Carine LEBouc, Jean-Louis MERLE, Elodie BOURDOU, Jérôme FREDON,
Christelle CHABROL, Christian PROVILLÉ, Isabelle LATHIERE, Yannick LONGERAS, Esther
MARIS, Alain DUTHIER, Christelle RAMA

Pour : 15 **Absents** : /
Contre : **Pouvoir** : /
Abstention : **Secrétaire de séance** : Charles WACHENHEIM

**2026-047 Désignation du représentant communal au sein de la Commission Locale
d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la période 2026-2032**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son l'article L. 2121-33 ;

Vu les IV et V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Considérant que le Conseil Communautaire fixe à 16 le nombre de membres de la CLECT Ouest
Limousin, avec un représentant par commune ;

Considérant que les conseils municipaux des communes membres sont invités à désigner leurs
représentants et à transmettre leur délibération aux services de la Communauté de
communes Ouest limousin ;

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de désigner un représentant de
la commune pour siéger au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges
Transférées, le Maire étant membre de droit de cette commission.

Monsieur Charles WACHENHEIM fait acte de candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Désigne M. Charles WACHENHEIM** pour représenter la commune de Champsac à la
Commission d'Évaluation de Transfert de Charges (CLECT).
- **Dit** que la présente délibération sera transmise à M. le Président de la Communauté
de communes Ouest limousin ainsi qu'à M. le Préfet de la Haute-Vienne.

Ainsi dit et délibéré le jour, mois, et an que dessus,

Accusé de réception en préfecture
087-218703601-20260824-2026DB047-DE
Reçu le 08/09/2026

Au registre sont les signatures,
En Mairie le 7 septembre 2026

Certifiée exécutoire le : 7 septembre 2026
Publié ou notifié le 7 septembre 2026

Le secrétaire de séance,



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication ou notification.

Le Maire, Émeline GIAMBELLUCO

